



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 1

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 8

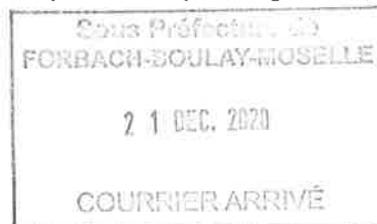
Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : 6

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNZY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : 3

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI, Hubert BUR



32. FILIERES

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION OCAD3E/ FILIERE D3E

Le Conseil Syndical,

CONSIDERANT que le Sydeme est compétent pour la collecte des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E), compétence prise par délibération du Conseil Syndical le 12 décembre 2007.

Le Syndicat a conventionné avec OCAD3E, l'éco-organisme coordonnateur agréé par arrêté conjoint des Ministères chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales.

A ce jour, 3 conventions ont été signées entre l'OCAD3E et le Sydeme :

- pour la période 2008-2014,
- pour la période 2015-2020.

EXPOSE que l'actuelle convention d'une durée de 6 ans prend fin au 31 décembre 2020.

L'agrément de l'OCAD3E est toujours en cours de renouvellement.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées d'une part à la pandémie de la COVID, d'autre part à une surcharge d'activité réglementaire dans les ministères en charge de la filière D3E, un agrément de transition sera proposé aux collectivités pour l'année 2021 sur la base des prescriptions du cahier des charges actuel défini par les pouvoirs publics pour la convention 2015-2020.

PRECISE que la nouvelle période d'agrément couvrira la période 2022-2027.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

46 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'autoriser le Président à signer la convention OCAD3E pour 2021,
- D'autoriser le Président à signer la convention OCAD3E pour la période 2022-2027.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 21 DEC. 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 21 DEC. 2020